

Groupe Scolaire Fontaine Ecu - Travaux d'amélioration de la sécurité - Adoption de l'Avant-Projet Sommaire et du calendrier des travaux - Demande de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Suite aux différents avis de la Commission de Sécurité, un diagnostic sécurité des bâtiments primaire et gymnase du Groupe Scolaire Fontaine Ecu a été commandé en septembre 1999 au bureau de contrôle technique APAVE de Besançon.

Sur la base de ce document, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé pour retenir un bureau d'études pluridisciplinaire chargé d'élaborer le dossier d'amélioration de la sécurité de ces bâtiments. Le Cabinet BLONDEAU a été retenu par la Commission d'Appel d'Offres.

L'opération sera conduite en deux tranches.

Le programme de travaux porte sur les bâtiments suivants :

A) TRANCHE FERME

1) BATIMENT PRIMAIRE

Programme :

- Remplacement des bloc-portes sur dégagements et cages d'escalier,
- Désenfumage des cages d'escalier par commande gaz,
- Mise aux normes des locaux à risques moyens (réserves, stockage, bibliothèque, tisanerie),
- Encloisonnement à tous les niveaux des éléments et espaces techniques classés au regard de la réglementation comme éléments à risque moyen ou important (armoires électriques, sous-station de chauffage, locaux de stockage, etc.),
- Recouplement des dégagements de longueur supérieure à 25/30 m,
- Mise en place d'une alarme de type 2B et éclairage de sécurité de type C,
- Mise aux normes de la chaufferie,
- Travaux d'accompagnement de peinture et faux-plafonds.

2) GYMNASE

- Mise aux normes locaux matériels
- Mise aux normes de la chaufferie
- Désenfumage salle de sport
- Mise en place d'une alarme de type 4 et éclairage de sécurité de type C.

B) TRANCHE CONDITIONNELLE

- Réalisation d'une paroi coupe-feu entre les dégagements et les salles de classe du bâtiment primaire

Cette prestation est subordonnée à l'avis de la Commission de Sécurité.

Le montant prévisionnel de l'opération : 330 000 € TTC est décomposé comme suit :

- Honoraires études	25 000 € TTC
- Travaux tranche ferme	225 000 € TTC
- Travaux tranche conditionnelle	80 000 € TTC

Le calendrier prévisionnel de l'opération est le suivant :

- Adoption de l'Avant-Projet Définitif : fin d'année 2002
- Lancement de la consultation : début année 2003
- Démarrage des travaux : 2^{ème} trimestre 2003
- Durée des travaux : 6 mois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'Avant-Projet Sommaire et le calendrier des travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux, le (ou les) ordres(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2002 et suivants, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres,
- solliciter les subventions de l'Etat,
- inscrire le montant des subventions par décisions modificatives au budget de l'exercice courant dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.213.1321.01759. 33000 et le réaffecter en dépenses au chapitre 90.213.2313.01759.33000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Patrimoine et Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2002.